
beaucoup de fruits, ainsi que le firent jusqu'à ce jour vos propres études.

Comme gage des grâces divines, et aussi de Notre paternelle bienveillance, Nous accordons très affectueusement dans le Seigneur la bénédiction apostolique à vous, cher Fils, et à vos frères.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 17 mai 1901, en la vingt-quatrième année de Notre pontificat.

LÉON XIII, pape.

DECRETS ET SOLUTIONS

—
Saint-Office

—
Ordinations

Un évêque ayant prononcé seulement après l'onction des mains une partie des paroles du Pontificat se rapportant à cette onction, on lui dit de rester en paix.

Beatissime Pater,

Episcopus N. N. in ordinatione presbyterorum, cum pervenit ad unctionem manuum, unxit quidem manus singulorum proferens verba *Consecrare et sanctificare digneris* usque ad verbum *Amen* ; et clausit singulorum manus eas benedicens, sed non subjunxit alia verba *ut quæcumque benedixerint benedicantur*, etc., usque ad secundum *Amen*.

